

AFFAIRE N° 15 - Acquisition de deux parcelles de terrain situées dans la ZAC des Patates à Durand, appartenant à M. FINOT Roland.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la SEDRE de poursuivre sa mission du bureau foncier, je vous demande de m'autoriser à faire l'acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées BT 56 et 210 (partie) d'une superficie totale de 2 589 m<sup>2</sup>, pour la somme globale de 25 890 F.

Ces terrains situés dans la ZAC des Patates à Durand sont la propriété de M. FINOT Roland qui est d'accord pour opérer une transaction sur la base de 25 890 F.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

*du*  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales.

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis, le 1er décembre 1976

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE